

**PROCES VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 3 JUILLET 2025**

Membres : 20
Présents : 16
Votants : 18

Date convocation : 26 juin 2025

Date affichage : 26 juin 2025

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à mairie de Rocquancourt rue de la République, jeudi 3 juillet 2025 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, MAUNOURY Stéphane, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, LEBRETON Magalie (arrivée à 19h40), ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DEGRENNE Fabrice, DORE Myriam, HUBERT Romain.

Absents excusés : TANI Yolande (pouvoir à Jézabel Sueur), CARDON Vincent (pouvoir à Florence BOUCHARD),

Absents: BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas.

Observation sur le PV précédent. Le stage de violon se déroule du 7 au 11 juillet.

Secrétaire de séance : Jézabel Sueur

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Ecole : 154 inscriptions à la rentrée de septembre 2025. Pendant la vague de chaleur Jézabel a pris contact avec la directrice afin de savoir si les enfants et le personnel enseignant ne souffraient pas trop de la chaleur.
- Les cours de gym seront proposés à la salle des fêtes à compter de septembre.
- Recensement population du 15 janvier au 15 février 2026. 3 agents recenseurs devront être nommés. Madame Tillard a été nommée coordonnateur.
- Pour les prochaines élections municipales, il faudra 23 conseillers municipaux.
- Coupure électricité : les habitants sont prévenus par courrier d'EDF
- Courrier de la chambre d'agriculture à la suite des orages, afin d'identifier les exploitations touchées et constituer des dossiers d'indemnisation.
- Depuis le 1^{er} juillet, il faut appeler le 15 avant de se rendre aux Urgences.
- La mairie du Castelet souhaitait déplacer les bureaux du Relai Petite Enfance (RAM, ateliers d'éveil...) à Saint Aignan. Madame Bouchard a proposé de les installer à la mairie de Tilly la Campagne, lieu plus central que St Aignan. Les membres du bureau sont venus visiter les locaux qui leurs conviennent parfaitement. Une réunion est prévue le 8 juillet 2025 afin d'acter la décision.
- Twister tour sera présent sur le parking de la mairie le 12 août de 16 h à 19 heures
- L'opération « Plantons des haies » est prolongée jusqu'au 11 juillet
- Lors du dernier Conseil Communautaire du 26 juin, il a été décidé la prolongation de la réversion de la Taxe d'aménagement jusqu'au 1^{er} janvier 2027, dans les mêmes proportions qu'actuellement, 75% pour la commune et 25% pour la CU Caen la mer. Ceci est dû au retard d'encaissement de la taxe par la Direction Générale des Finances Publiques.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANCIENS COMBATTANTS

Madame la maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association des anciens combattants de Bourguébus, compte tenu de leur participation aux différentes animations de la commune. Notamment les frais de la fanfare pour l'animation du 19 juillet 2025 à Hubert-Folie.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à l'Association des anciens combattants de Bourguébus. Madame la maire est autorisée à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

CONVENTION SERVICE JURIDIQUE CAEN LA MER

Arrivée Magalie Lebreton à 19h40

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 4 juillet 2018.

Les conventions en cours avec les 33 communes adhérentes s'achèvent au 31 décembre 2025.

Il convient donc de leur proposer un avenant de prolongation.

Celui-ci a pour objet de prolonger la convention d'adhésion de la commune au-delà du 31 décembre 2025 et de ne plus fixer d'échéance.

En revanche, la commune peut mettre fin à son adhésion au 1^{er} janvier de l'année suivante en adressant sa demande avant le 30 juin de l'année en cours.

Le reste de la convention demeurera inchangé.

VU la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au bureau,

VU l'avis du Comité de pilotage Services aux communes du 25 avril 2025,

VU l'avis de la commission Administration générale, ressources humaines et finances du 11 juin 2025,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'approuver les termes de l'avenant figurant en annexe de cette délibération,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

OUVERTURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

La Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, en raison de l'avancement de grade dont peut bénéficier un agent à la suite de son inscription sur la liste d'aptitude.

La Maire propose à l'assemblée,

✎ La création à compter du 4 juillet 2025, d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2025,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

OUVERTURE POSTES CDD POUR LE MÉNAGE

Christelle MARGUERIE : modification de la délibération 2023/30 du 20 juin 2023

Par la délibération 2023/30 du 20 juin 2023, un emploi d'adjoint technique territorial contractuel en contrat à durée déterminée a été créé pour une durée de travail hebdomadaire de 13,75/35^{ème} (13h45 hebdomadaire).

Madame la maire propose l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de cet emploi dans les conditions suivantes :
Le poste serait ouvert pour un temps de travail de 4 heures par jour sur la période scolaire et un temps de travail hors période scolaire de 90 heures par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- L'augmentation du temps de travail de cet emploi d'adjoint technique territorial contractuel à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée hebdomadaire de 14/35^{ème} pour assurer le ménage des classes et le service en cantine.
- Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article L. 332-8, 5° du code général de la fonction publique. Ce contrat sera annualisé par rapport au temps scolaire.
- Madame la maire fixera le taux de rémunération qui se fera sur la base de l'échelle indiciaire C2
- Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant.

Sonia HOMMET : modification de la délibération 2023/31 du 20 juin 2023

Par la délibération 2023/31 du 20 juin 2023, un emploi d'adjoint technique territorial contractuel en contrat à durée déterminée a été créé pour une durée de travail hebdomadaire de 6,75/35^{ème} (6h45 hebdomadaire).

Madame la maire propose l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de cet emploi dans les conditions suivantes :

Le poste serait ouvert pour un temps de travail de 2 heures par jour, soit de 16h30 à 18h30, sur la période scolaire et un temps de travail hors période scolaire de 83 heures par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- L'augmentation du temps de travail de cet emploi d'adjoint technique territorial contractuel à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée hebdomadaire de 7.78/35^{ème} (7H47) pour assurer le ménage des classes.

- Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article L. 332-8, 5° du code général de la fonction publique. Ce contrat sera annualisé par rapport au temps scolaire.

- Madame la maire fixera le taux de rémunération qui se fera sur la base de l'échelle indiciaire C2

- Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant.

Nathalie CHARUEL : cantine et bibliothèque CDD renouvelé à l'identique

Yves DESBONNES : chauffeur du transport scolaire CDD renouvelé à l'identique

POINT TRAVAUX

Monsieur Maunoury fait part des différents travaux en cours sur la commune.

►Salle des fêtes :

L'éclairage du parking a été installé semaine 25.

Les panneaux photovoltaïques seront en service la 2^{ème} semaine de juillet.

►Médiathèque :

Refaire la peinture et les bétons désactivés.

►Chauffage école : les travaux débuteront dès le début des vacances scolaires.

Enedis prévoit une coupure courant pour remplacer l'armoire.

Cuve fuel : la citerne va être vidée et le fuel transféré à la mairie (environ 1500 litres)

►Remplacement du ballon d'eau chaude du logement de l'école et travaux de plomberie aux vestiaires de football.

►Contrôle des jeux effectué

►L'alarme de la mairie de Tilly la Campagne étant souvent en dysfonctionnement, elle sera remplacée. Monsieur Maunoury demandera un devis.

QUESTIONS DIVERSES

►Monsieur Hay revient sur la remise en action du comité des fêtes de Tilly la Campagne qui a pour but de promouvoir des actions uniquement sur la commune de Tilly la Campagne. Ils n'ont pas les moyens logistiques d'intervenir sur les 3 communes.

►Monsieur Hubert rappelle la fête communale du 6 septembre : concert Aerolive, feux d'artifice, sécurité, et restauration. Une dernière réunion est prévue le 25 août.

►Monsieur Degrenne fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 13 juin : le conseil s'est bien passé. Madame la directrice était satisfaite des bonnes relations avec la bibliothèque. Monsieur Degrenne a réaffirmé l'obligation de déposer des projets dans un délai de 3 mois afin qu'ils puissent être étudiés par la mairie. Les demandes pour la rentrée : 2 PC portables, 2 bancs. Le copieur va être changé pendant les vacances scolaires.

►Madame Vivien demande que soit trouvée une solution concernant la chaleur excessive dans la médiathèque.

►Gens du voyage : monsieur Mathon a empêché une installation des gens du voyage en juin dernier. Ils ne sont restés qu'une journée.

Réunion d'adjoints : 1^{er} septembre 18h30

Prochain conseil municipal : jeudi 11 septembre 2025 à 19 h

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h35

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et a signé le secrétaire de séance. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.

La maire

Florence BOUCHARD

la secrétaire de séance

Jézabel SUEUR